



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Le 30 septembre 2008

CTE - 012M

C.P. - P.L. 96

Loi modifiant la Loi concernant les  
services de transport par taxi

Monsieur Lawrence S. Bergman  
Président  
Commission des transports et de l'environnement  
1035, rue Des Parlementaires  
Édifice Pamphile-Le May, 3<sup>e</sup> étage  
QUÉBEC (Québec) G1A 1A3

**Objet : Consultations particulières sur le projet de loi n° 96, *Loi modifiant la Loi concernant les services de transport par taxi* – Appui de l'UMQ**

---

Monsieur le Président,

En juillet dernier, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) vous remerciait de votre invitation à participer aux consultations particulières sur le projet en titre et vous informait qu'elle ne participerait pas aux auditions publiques mais qu'elle vous transmettrait ses commentaires à l'automne.

La présente a pour but de vous informer que le conseil d'administration de l'UMQ accorde son appui aux commentaires formulés par l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) sur le projet de loi en titre, y incluant ses recommandations visant à répondre aux besoins en transport des personnes handicapées; le tout tel que soumis dans la lettre du 15 septembre 2008 que vous acheminait M. Jean-Jacques Beldié, président de l'ATUQ et jointe en annexe. Vous trouverez également, ci-jointe, la résolution adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ le 19 septembre dernier faisant état de cette décision.

L'Union a décidé de se concerter avec l'ATUQ pour appuyer le projet de loi n° 96 qui vise notamment à trouver des solutions au problème de pénurie de voitures taxi pour le transport adapté. Cette concertation avec l'ATUQ sur ce sujet d'intérêt commun bénéficiera aux deux parties, puisque les municipalités assument des responsabilités grandissantes en matière de transport collectif et de transport adapté ainsi qu'une part significative du financement du transport public.

Vous remerciant de la considération que vous accorderez à nos préoccupations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président et  
maire de Maniwaki,

ROBERT COULOMBE

RC/df

p.j. (2)

c.c. M<sup>me</sup> Julie Boulet, ministre des Transports du Québec  
M. Jean-Jacques Beldié, président de l'Association du transport urbain du Québec



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
TENU LE VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008, À RIMOUSKI**

**13.1 Consultations particulières sur le projet de loi n° 96 *Loi modifiant la Loi concernant les services de transport par taxi* - Commentaires de l'ATUQ**

---

**Attendu que** la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale a invité l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à participer aux consultations particulières sur le projet de loi n° 96 *Loi modifiant la Loi sur les services de transport par taxi* et que l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) a reçu la même invitation;

**Attendu que** l'ATUQ a déposé ses commentaires et recommandations le 15 septembre dernier et qu'il y aurait lieu de se concerter sur ce sujet d'intérêt commun puisque les municipalités assument des responsabilités grandissantes en matière de transport collectif et de transport adapté ainsi qu'une part significative du financement du transport public;

**Attendu que** les modifications proposées dans le projet de loi auxquelles l'ATUQ donne son appui visent à améliorer la fiabilité et la qualité des services de transport adapté offerts par l'intermédiaire des services de taxi et que ses recommandations au ministère des Transports du Québec visent à répondre plus adéquatement aux besoins en transport des personnes handicapées;

**Attendu que,** dans le cadre de leur entente de partenariat d'octobre 2007, l'UMQ et l'ATUQ reconnaissent l'importance de se concerter afin d'établir, lorsque possible, des plates-formes communes de représentations en matière de transport collectif ou domaine connexe;

**CA-2008-09-16**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-GUY BRETON**

**Maire de Lac-Etchemin**

**APPUYÉ PAR M. MARC GASCON**

**Maire de Saint-Jérôme**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

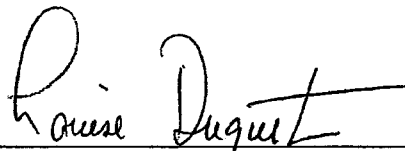
13.1 Consultations particulières sur le projet de loi n° 96 *Loi modifiant la Loi concernant les services de transport par taxi* - Commentaires de l'ATUQ

---

QUE l'UMQ accorde son appui aux commentaires de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) sur le projet de loi n° 96, *Loi modifiant la Loi sur les services de transport par taxi*; le tout tel que soumis dans la lettre du 15 septembre 2008 signée par M. Jean-Jacques Beldié, président de l'ATUQ, adressée à M. Lawrence S. Bergman, président de la Commission des transports et de l'environnement;

QU'à cette fin, le président de l'UMQ, M. Robert Coulombe, soit autorisé à procéder à la signature de d'une lettre d'appui.

Copie certifiée  
conforme



---

Louise Duquet, secrétaire de la corporation

23 septembre 2008  
LD/